UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-10-27-04

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## - Séance du 27 octobre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 20
Nombre de membres ayant donné procuration : 08
Nombre d'absents non représentés : 07
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 27 octobre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**IV – Construction du bâtiment IPREM II : remise gracieuse des pénalités de travaux**

PROPOSE au Président toute remise gracieuse et admission en non-valeur d'un montant inférieur à 95 000 euros HT par lot dans le cadre de l'opération de travaux IPREM II, et plus particulièrement, pour l'application des pénalités.

**VOTE : POUR : 27 NE PREND PAS PART AU VOTE : 01**

Pau, le 2 novembre 2022
Le Président,

Laurent **BORDES**

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 17/11/2022